Rapport Développement durable

2013

INT	RODUCTION	5
1.	DIFFUSER LA CULTURE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	6
1.1.	Former les ligériens aux enjeux du développement durable	6
1.2.	Assurer la participation de tous aux choix collectifs d'avenir	7
1.3.	Valoriser les initiatives citoyennes en faveur du développement durable	8
1.4.	La collectivité régionale et son rôle d'employeur et de gestionnaire durable	8
2.	METTRE LA SOLIDARITE AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE	12
2.1.	Aider les Ligériens à maîtriser leurs consommations d'énergie et réduire la précarité énergétique	12
2.2.	Contribuer à améliorer la santé des Ligériens	12
2.3.	S'engager sur un cadre d'intervention en faveur de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations	13
2.4.	Améliorer les conditions de vie des jeunes au service de leur autonomie	13
2.5.	Rendre le réseau de transport régional accessible aux personnes à mobilité réduite	14
2.6.	Soutenir l'épanouissement par l'accès à toutes les cultures, aux sports et au patrimoine	14
3.	REMETTRE L'HUMAIN AU CŒUR DE L'ECONOMIE	17
3.1.	Renforcer la responsabilité sociétale des entreprises	17
3.2.	Promouvoir le tourisme durable	17
3.3.	L'économie sociale et solidaire en réponse aux besoins des territoires	18
3.4.	Faire des Pays de la Loire un territoire de commerce équitable	18
3.5.	Favoriser l'égalité des conditions de réussite en formation	19
3.6.	Adapter l'offre de formation aux métiers de demain et contribuer au développement de l'emploi durable	20
4.	BATIR UNE REGION POST-CARBONE RESILIENTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	21
4.1.	L'écriture d'une feuille de route pour une transition énergétique à horizon 2020	21
4.2.	Soutenir la mutation du secteur du bâtiment vers la transition énergétique	21
4.3.	Développer le transport de marchandises plus respectueux de l'environnement	22
4.4.	Développer les éco-filières et en particulier construire une filière ligérienne des énergies renouvelables	24
5. BIO	CONTRIBUER A UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA	26
5.1.	Préservation et connaissance partagées de la biodiversité	26
5.2.	Gestion qualitative et quantitative de l'eau à l'échelle des bassins versants	26
5.3.	Accompagner et promouvoir une production agricole et une alimentation de proximité et de qualité	27
54	Dévelonner les éco-projets au service de la transformation écologique de l'économie	27

	FAIRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE UN LEVIER DE L'ATTRACTIVITE DES RITOIRES	. 29
6.1.	Accompagner les territoires pour la mise en œuvre du développement durable et favoriser la démocratie territoriale	29
6.2.	Définir et décliner les « nouveaux indicateurs de richesse » en Pays de la Loire	30
6.3	Développer une démarche prospective en Pays de la Loire	30

INTRODUCTION

Ce rapport est le troisième rapport de développement durable de la Région des Pays de la Loire. Il répond aux dispositions de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 dite Loi « Grenelle 2 » qui fait désormais obligation aux collectivités territoriales (les communes et les établissements intercommunaux de plus de 50.000 habitants, les départements et les régions) de présenter chaque année un rapport sur leur fonctionnement et leur situation en matière de développement durable.

C'est une nouvelle occasion pour la collectivité régionale de faire le point sur ses actions en lien avec ses partenaires et de s'interroger sur les avancées en matière de développement durable.

Face à la persistance, voir à l'aggravation des grands problèmes économiques, sociaux et environnementaux de la planète ces vingt dernières années, les participants à Rio+20 ont préconisé de se recentrer sur un petit nombre d'objectifs de développement durable (ODD), fédérant l'ensemble des acteurs concernés pour éviter la dispersion des initiatives et d'organiser leur évaluation régulière pour mesurer l'impact réel des actions au regard de l'ampleur des défis.

C'est dans ce cadre que la Région souhaite s'inscrire aujourd'hui en élaborant une charte régionale de développement durable partagée avec les acteurs ligériens.

Les travaux de Pays de la Loire 2040, en projetant le territoire dans les trente ans qui viennent, ont mis en exergue des idées nouvelles – culture du changement, e-démocratie, usine du futur, économie circulaire, transition énergétique, villes intelligentes, valorisation de la qualité de vie... - qui peuvent renouveler le regard sur les questions de développement durable.

C'est à partir de tous ces éléments qu'il est proposé aujourd'hui de **relancer une dynamique régionale autour du développement durable**, à partir de six objectifs communs :

- 1. Diffuser la culture du développement durable
- 2. Faire de la solidarité une priorité du développement durable
- 3. Remettre l'humain au cœur de l'économie
- 4. Bâtir une région post-carbone résiliente au changement climatique
- Contribuer à une gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité
- 6. Faire du développement durable un atout pour les territoires

Afin d'inscrire l'action régionale dans cette dynamique et de mesurer le parcours déjà effectué, le rapport Développement durable 2013 est articulé autour de ces six objectifs de développement durable.

A cette aune, il fera le bilan des actions conduites en 2013 dans le cadre des politiques régionales.

1. DIFFUSER LA CULTURE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable a besoin pour se déployer, d'une société formée et informée, d'une société capable d'appréhender les enjeux, de prendre la mesure des risques, de faire évoluer ses comportements quotidiens mais aussi de prendre part aux grands choix collectifs.

Il est donc essentiel d'amplifier à l'échelle régionale l'effort porté sur l'éducation au développement durable. Audelà, il s'agit bien de mettre la culture du changement, de l'innovation et l'intelligence collective au cœur de nos pratiques.

1.1. Former les ligériens aux enjeux du développement durable

Développer une démarche éco-responsable dans les établissements de formation

L'année 2013 a vu la continuation de l'accompagnement des lycées, des Centres de Formation d'Apprentis (CFA) et des Maisons Familiales Rurales afin qu'un plus grand nombre encore, intègre cette démarche. 97 établissements étaient inscrits en 2012, ils étaient 177 à la fin 2013. La totalité des lycées publics du département de la Mayenne sont désormais labellisés éco-responsables. L'animation a été la clé de voûte du dispositif tout au long de l'année.

L'année 2013 a permis de renforcer la dynamique de réseaux qui avait commencé à voir le jour en 2010.

Afin d'aider les établissements dans leurs démarches, la Région propose 8 guides, dont 4 nouveaux : le guide la démarche, le guide des actions au quotidien, des exemples pour réussir, le guide "Les recettes de nos chefs", le guide des économies d'énergie. 44 fiches actions complètent également les outils pédagogiques.

La journée d'échanges qui s'est tenue le 4 décembre 2013 a mis en lumière l'exemplarité de ces projets qui sont menés au sein même des lycées et des CFA. Elle a également souligné leur implication dans la démarche impulsée par la Région.

Le premier semestre 2013 a été riche en événements et en rencontres. Cinq réunions départementales ont été organisées afin de continuer le travail entrepris lors des ateliers de l'année précédente. Ceci a permis aux participants d'approfondir leur connaissance sur l'énergie, les déchets, la gestion raisonnée des espaces verts et de commencer à opérer une réelle mutualisation entre les établissements.

Par ailleurs, 400 éco-délégués, représentant 24 établissements, ont été reçus à la Région, l'occasion de valoriser leur engagement.

Enfin, pour la première fois, 8 jeunes des Pays de la Loire ont participé aux assises nationales du développement durable qui se sont tenues à Marseille fin novembre.

En 2014, il s'agira de consolider la démarche dans la durée et de faire en sorte qu'elle vive concrètement au sein des établissements.

Avec son 8ème Programme d'Actions Educatives (PAE) lancé à la rentrée 2013, la Région poursuit son engagement, en coordination avec le Rectorat et la Direction régionale Alimentation, Agriculture et Forêt (DRAAF), pour enrichir le parcours des lycéens et des apprentis de projets autour de la citoyenneté, de l'ouverture à l'international, de la santé ou encore de la recherche... Il est conçu de manière à renforcer les dispositifs d'accompagnement et de soutien aux équipes engagées. Tout au long de l'année, les regroupements et les rencontres intermédiaires permettent aux jeunes et aux enseignants de s'approprier les aides mises en place par la Région des Pays de la Loire, d'échanger et de mutualiser leurs pratiques.

L'engagement des établissements et des lycéens est croissant avec 456 projets d'établissements déposés en 2013/2014 (contre 433 l'année précédente) et 36 215 jeunes lycéens et apprentis inscrits aux différentes actions. La mobilisation est particulièrement forte sur les thématiques « santé » et « discriminations ».

De nouvelles actions ont également été inaugurées à la rentrée 2013 autour de :

- Axe 1- Paix, tolérance et citoyenneté :
- « Mémoire et Citoyenneté : les Guerres 1914/1918-1939/1945 ;
 - Axe 1- Education Artistique et culturelle :
- « Prix Littéraire des lycéens et apprentis en Pays de la Loire » ;
- « Parcours Musicaux avec l'Europa jazz sur les territoires de Mayenne et Sarthe » ;
 - Axe 2- Ouverture Européenne et Internationale :
- « Ouverture linguistique avec la Tunisie et le territoire de Gafsa » ;
 - Axe 4- Envie d'Entreprendre, Recherches, Innovations :
- « Open Data ».

Accompagner les collectivités, les entreprises et les associations dans leurs démarches de développement durable

Considérant l'expertise et le rôle d'entraînement vers des pratiques vertueuses et innovantes que le Comité 21 peut offrir sur le territoire régional, la Région le soutient depuis 2010. Cette association, d'envergure nationale, a pour mission de promouvoir le développement durable auprès des acteurs publics ou privés. En 2013 l'antenne régionale du Comité 21 a poursuivi son action en faveur du déploiement des Agendas 21, des plans climat territoriaux et de la responsabilité sociale et environnementale dans les entreprises. Ces actions ont pour objectif de renforcer la coordination des forces vives locales, à tous les niveaux, pour se doter d'une vision à la fois prospective et partagée du territoire, d'élaborer des solutions communes, de partager des outils et de renforcer l'innovation.

En Mayenne, depuis 2010, l'association Synergies poursuit son action d'animation du réseau des collectivités engagées pour un développement durable. La mutualisation des expériences et des compétences et le développement de pratiques durables constituent le cœur de l'action. 9 ateliers ont ainsi été organisés en 2013 sur des thématiques variées : pollution de l'air intérieur, économies d'eau, économies d'énergies dans les bâtiments sportifs, amélioration de l'acoustique...

1.2. Assurer la participation de tous aux choix collectifs d'avenir

Développer la citoyenneté en particulier en faveur des jeunes

Fortement engagée auprès des jeunesses, la Région poursuit sa politique pour développer la citoyenneté des jeunes.

Renouvelé en 2011 au niveau de son fonctionnement, le Conseil Régional des Jeunes a poursuivi ses travaux en 2013 autour de 3 thématiques : l'engagement sociétal et citoyen, l'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances, les questions du vivre-ensemble et de la lutte contre les discriminations. 185 000 € ont été alloués pour le fonctionnement du CRJ en 2013. 47 rencontres de proximité ont été organisées au plus près des lieux de vie des jeunes par la Région et le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire (CRAJEP) qui anime la démarche, entre octobre 2012 et janvier 2013, rassemblant plus de 620 jeunes ligériens de 15 à 30 ans. La démarche et les réflexions portées par les jeunes se sont ensuite poursuivies sur l'année aux échelons départemental puis régional. La thématique du développement durable a été particulièrement abordée, avec la participation active d'une délégation composée de CRJ et d'éco-délégués aux Assises Nationales du Développement Durable organisées à Marseille à l'automne 2013.

Suite à la signature début 2012 du protocole d'accords actualisé entre la Région et le CRAJEP, retravaillé en concertation dans le cadre du comité de liaison Education populaire, la Région poursuit sa politique de soutien aux associations de jeunesses et d'éducation populaire. 24 conventions ont ainsi été signées en 2013.

Par ailleurs, 38 projets ont été soutenus en 2013 au titre du Fonds d'Intervention Jeunesses et 36 projets au titre de l'Office International des Jeunesses.

Garantir la participation citoyenne aux choix régionaux

Depuis 2004, le dialogue et la co-construction des politiques publiques avec les territoires et les acteurs locaux, constitue un principe fondamental pour la Région. Deux démarches, initiées en 2013, illustrent cette volonté : les 3èmes Assises régionales, en lien avec la démarche « Pays de la Loire 2040 » et les Etats régionaux de l'énergie.

Les Etats régionaux de l'énergie, démarche spécifique de participation et de construction de la décision, ont ouvert un espace et un temps de concertation pour les citoyens et les acteurs régionaux autour des enjeux de la transition énergétique.

A partir d'un diagnostic territorial de l'énergie, la concertation s'est organisée selon deux processus parallèles :

- Entre novembre 2012 et février 2013 : 5 débats territoriaux ouverts à tous, répartis sur l'ensemble du territoire régional. Ils s'adressent aux citoyens et ont pour objectif de bâtir la culture énergétique et d'explorer les modes de vie de l'avenir.
- Entre octobre 2012 et mars 2013 : 5 ateliers organisés autour de 5 thèmes de travail regroupant une sélection d'acteurs régionaux représentatifs de leur diversité.

En outre, en octobre 2012, la Chaire de développement humain durable et territoires de l'Ecole des Mines de Nantes lançait une recherche action sur la transition énergétique. Son objectif, à partir de débats citoyens et de questionnaires, était de recueillir l'avis et les propositions du plus grand nombre sur ce thème. Début janvier 2013, 25 débats citoyens avaient déjà eu lieu représentant 1 100 participants et plus de 600 questionnaires renseignés. Ces données, sous forme de préconisations citoyennes, ont été intégrées au livre blanc en mai 2013.

Le livre blanc est le document public issu de la concertation : compilation organisée des propositions faites pendant la phase de concertation. Le livre blanc constitue la contribution régionale au débat national.

Les Etats Régionaux de l'Energie ont ainsi mobilisé environ 5 000 personnes sur l'ensemble du territoire régional, et ont permis la construction d'un scénario de transition énergétique partagé pour le territoire régional à horizon 2050.

1.3. Valoriser les initiatives citoyennes en faveur du développement durable

Les actions de sensibilisation à destination du grand public favorisent la participation de tous et participent au processus d'apprentissage démocratique.

Pour sa 2ème édition en Pays de la Loire, le défi « Familles à Energie Positive », animé par les Espaces Info Energie, a rassemblé 668 familles de décembre 2012 à avril 2013. Ce projet vise à mobiliser la population de façon concrète, ludique et conviviale sur la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et la réduction des consommations d'énergie à la maison. Les familles des Pays de Loire ont réalisé en moyenne 13 % d'économies d'énergie : 1,115 millions de kWh soit une moyenne de 2 522 kWh par foyer et une réduction de 14 % d'émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Cette seconde édition a également suivi les consommations d'eau. En moyenne, les familles participantes sont passées d'une consommation de 90 L/jour à 70 L/jour.

1.4. La collectivité régionale et son rôle d'employeur et de gestionnaire durable

Etre un employeur exemplaire

Conditions de travail, lien social, politique de mobilité, qualité des relations socia¹les, circulation de l'information, solidarité... De nombreux axes de la politique régionale des ressources humaines sont interrogés à l'aune des priorités du développement durable, notamment pour l'amélioration des déroulements de carrière, l'intégration

1

continue des travailleurs handicapés, le dynamisme des mobilités internes... autant d'actions qui représentent un atout à la fois pour la collectivité et pour les agents qui en bénéficient.

En ce qui concerne l'insertion professionnelle des agents en situation de handicap, l'effectif de travailleurs en situation de handicap employé par la collectivité s'établit à 210 agents fin 2013 (34 agents au siège et 176 agents dans les EPLE). En intégrant les prestations sollicitées par la Région auprès du milieu protégé, le taux d'emploi de travailleurs handicapés s'établit au 31 décembre 2013 à 7,25%, 1,25 point au-dessus du seuil légal.

Cette intégration, conforme à l'engagement pris dans le protocole handicap signé en 2011 entre la collectivité et les partenaires sociaux, témoigne de la volonté politique forte de la Région Pays de la Loire, consacrée dans l'Agenda 22 régional, de contribuer à améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap, de changer le regard porté sur le handicap et de structurer une politique globale de prise en compte systématique des handicaps dans ses différents champs d'intervention, et notamment en sa qualité d'employeur.

L'année 2013 a également été marquée par la montée en puissance du dispositif de protection sociale complémentaire qui se traduit par une participation financière de la Région à la Complémentaire santé et à la Prévoyance des agents (jusqu'à 40€ par agent et par mois). A travers la mise en place de cette mesure, la Région affirme clairement son souci de préserver la santé des agents dans le cadre d'une politique globale de prévention, avec 2 objectifs principaux :

- permettre aux agents de bénéficier d'une couverture santé moins chère et/ou plus étendue
- couvrir 100% des agents sur le risque prévoyance (complément de salaire en cas de passage à demitraitement ou de mise à la retraite pour invalidité, et capital décès)

Au 31 décembre 2013, la Région compte près de 800 bénéficiaires pour le volet santé et plus de 2 000 bénéficiaires pour le volet prévoyance. Le montant prévisionnel de participation pour 2014 est estimé à 750 000€.

Grand enjeu sociétal, initié au niveau national par la signature d'un protocole d'accord le 8 mars 2013, la **démarche « égalité professionnelle femmes / hommes »**, copilotée par la Direction des Solidarités et la DRH, a fait l'objet d'un arbitrage politique favorable en juillet 2013 avec 2 orientations :

- La déclinaison au niveau de la collectivité du protocole d'accord national, assorti d'un plan d'actions (dont la signature interviendra en juillet 2014)
- La candidature de la Région au label « égalité professionnelle » de l'AFNOR (2nd semestre 2014)

Programmée en différentes phases, notamment la constitution de groupes de travail internes appelés à mener une réflexion globale sur le sujet, l'évaluation des pratiques actuelles, des entretiens individuels d'agents..., la démarche consiste pour la collectivité à renforcer ses actions en faveur de l'articulation des temps de vie, personnelle et professionnelle, de la mixité des équipes, de la féminisation des fonctions d'encadrement..., afin de bâtir une véritable culture de l'égalité femmes/hommes.

Favorisant le **développement des mobilités durables**, en complément de la participation obligatoire de l'employeur versée aux agents utilisant régulièrement les transports collectifs pour leurs déplacements domicile-travail, la collectivité a poursuivi en 2013 son action visant à encourager, pour les déplacements professionnels, l'usage des transports collectifs ou du Bicloo (Nantes), avec la mise à disposition de titres de transports collectifs et la pérennisation d'abonnements professionnels Bicloo pour les agents du campus régional, après le succès de la phase d'expérimentation.

Par ailleurs, en 2013, 45 agents régionaux ont eu recours à la crèche « le petit prince » de manière régulière et 10 de manière occasionnelle, dont 42 femmes, 11 hommes et deux couples f/h.

Les actions de **formation aux pratiques de développement durable** pour les agents régionaux des lycées se sont également poursuivies en 2013, notamment en restauration.

Etre un gestionnaire et un propriétaire exemplaire, l'exemple des lycées

Les opérations de construction, d'extension ou de restructuration lancées dans le cadre du Plan d'investissement des lycées 2011-2016 comportent systématiquement des dispositions relatives aux performances énergétiques des bâtiments (isolation renforcée, équipements thermiques performants...). Plusieurs opérations répondent à des critères supérieurs à la réglementation applicable avec des solutions faisant appel aux énergies renouvelables pour atteindre, pour les opérations les plus importantes, un niveau de bâtiments à énergie positive. C'est le cas en particulier pour la construction du lycée de Clisson ouvert en septembre 2013 mais aussi pour les lycées de l'Ile de Nantes (ouverture en septembre 2014), Beaupréau et Carquefou.

Par ailleurs, les opérations de réfection de chaufferies permettent un passage d'une énergie fossile à une énergie renouvelable. Le nouveau lycée de Clisson est ainsi équipé d'une chaufferie bois.

Des opérations spécifiques d'amélioration de la performance énergétique sont aussi conduites à partir des conclusions des diagnostics de performance énergétique réalisés sur l'ensemble des lycées :

- 3 lycées à énergie positive en cours de construction sur l'Ile de Nantes, à Beaupréau et Carquefou
- 4 chaufferies bois ont été mises en fonctionnement en 2013 : lycée Maillard-Joubert à Ancenis, lycée agricole de Laval, lycée agricole de Luçon-Pétré, nouveau lycée de Clisson
- 5 lycées ont été raccordés au réseau de chaleur urbain : le LEGT Livet et le lycée Clémenceau à Nantes, le lycée professionnel Simone Veil et le LEGT Bergson à Angers, et le LEGT André Malraux à Allonnes.

La Région a également lancé des contrats de performance énergétique dont l'objectif est d'intervenir sur l'amélioration des installations thermiques des établissements et l'optimisation de leur utilisation. Après diagnostic, 3 sites expérimentaux se sont engagés dans la démarche en 2012 et 14 autres les ont rejoints en 2013.

Au-delà des questions énergétiques, la Région poursuit son action de mise en accessibilité des structures. Après une phase dédiée à la réalisation de diagnostics dans les établissements, 38 opérations de travaux ont démarré en 2013.

Etre un acheteur public responsable

La Région s'est engagée à s'appliquer à elle-même les principes et conditions qu'elle impose à ses partenaires ou prestataires. Dans le cadre de ses marchés publics, la Région intègre ainsi depuis plusieurs années des critères environnementaux ainsi que des critères sociaux et éthiques. Pour aller plus loin, une **Charte régionale** de la commande publique responsable a été adoptée par l'Assemblée régionale en juin 2012 intégrant notamment l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics. Ce document de référence à destination des services vise à faciliter la généralisation des pratiques innovantes déjà mises en place et le développement de nouvelles démarches constructives. Les 11 engagements de la Charte sont systématiquement portés à la connaissance de l'ensemble des opérateurs économiques publics ou privés qui retirent les dossiers de consultation des entreprises.

La Région a mis en œuvre depuis mars 2012 des actions permettant l'intégration de clauses d'insertion socioprofessionnelle dans sa commande publique. Depuis cette date, 226 marchés ont intégrés une clause d'insertion socioprofessionnelle ce qui a permis de générer 170 579 heures d'insertion au bénéfice de personnes éloignées de l'emploi, correspondants à plus de 106 équivalent temps plein sur un an. Ces heures de travail réservées à un public en parcours d'insertion correspondent en moyenne à 5% des heures générées par le marché. Plus de deux cents entreprises sont déjà concernées, qu'elles soient attributaires ou sous-traitantes.

37 138 heures d'insertion ont déjà été réalisées depuis 2012. Sur les opérations terminées en 2013, on observe un taux de réalisation de 118 %. Ce taux monte jusqu'à 259 % de réalisation sur certains lots. Cela montre que le dispositif est bien intégré par les entreprises puisqu'elles vont au-delà de ce qui est imposé par le marché.

Les 37 138 heures déjà réalisées ont bénéficié à 162 personnes et en majorité à des jeunes et des demandeurs d'emploi de longue durée (72%), de faible niveau de qualification. Ces heures d'insertion ont permis de conclure notamment 4 CDI, 17 contrats de professionnalisation et 3 contrats d'apprentissage.

Ce dispositif a, par exemple, été intégré au marché de construction du lycée de l'Île de Nantes, à la fois en tant que condition d'exécution et en tant que critère de jugement des offres. Cela a permis de générer 42 590 heures d'insertion sur l'ensemble du chantier, ce qui représente 25 équivalent temps plein sur un an et 5% du nombre d'heures global de main d'œuvre nécessaire à la construction du lycée.

Enfin, par la formation, l'information et l'expérimentation de différents outils, la Région mène de manière constante ses actions afin d'améliorer en continu ses pratiques de commande publique au bénéfice du développement durable. En interne, qu'il s'agisse du papier, des fournitures ou encore de la restauration, une attention particulière est portée à la provenance et à la qualité des produits ou prestations.

La Région poursuit également depuis plusieurs années son engagement auprès du Réseau Grand Ouest.

Avoir des pratiques collectives et individuelles responsables

Pour répondre à ses engagements, la Région cherche à développer l'engagement citoyen, individuel et collectif, de l'ensemble des agents, nécessaire pour faire d'une collectivité une structure exemplaire au regard des priorités du développement durable.

Le développement durable est aussi une affaire de gestes quotidiens, d'habitudes et de pratiques à généraliser :

- La sensibilisation aux éco-gestes et aux pratiques responsables : campagnes d'information pour une utilisation raisonnée des équipements de chauffage, distributeurs de café issu du commerce équitable, recyclage du papier et des cartouches d'encre...
- Le développement de la visioconférence et de la webconférence : avec 510 réunions en 2013, la visioconférence entre progressivement dans les habitudes
- Le soutien aux pratiques solidaires : montée en puissance de l'Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP) créée à l'initiative des agents, valorisation d'initiatives des agents dans le cadre de la communication interne...

2. METTRE LA SOLIDARITE AU CŒUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'enjeu est de placer les questions sociales au cœur de l'ensemble des politiques régionales, en veillant à assurer l'égalité des chances et des droits ainsi que de garantir les solidarités territoriales. Il s'agit ainsi de relever les défis de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et entre générations ainsi que celui de l'épanouissement de tous les êtres humains.

2.1. Aider les Ligériens à maîtriser leurs consommations d'énergie et réduire la précarité énergétique

La Région entend relever le défi de la transition énergétique en y associant l'ensemble des acteurs économiques, publics, associatifs du territoire, mais aussi en proposant des aides aux particuliers, afin de les accompagner dans l'évolution de leurs comportements vis-à-vis de l'énergie.

Depuis 2011, la Région met l'accent sur les ménages les plus démunis à travers notamment son dispositif d'Aides régionales aux économies d'énergie pour les particuliers (AREEP). En 2013, ce sont plus de 2 000 foyers qui ont ainsi été soutenus pour réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique globale de leur résidence principale. Depuis 2009, 6 660 logements ont ainsi été réhabilités, générant une économie d'environ 14 040 tonnes équivalent pétrole par an et évitant l'émission de 18 837 tonnes équivalent CO² par an.

Pour atteindre les objectifs de rénovations, il est nécessaire d'accompagner les particuliers dans leur démarche de rénovation énergétique et thermique de leur logement. Pour cela, ils doivent pouvoir bénéficier de conseils personnalisés permettant de délivrer une information pertinente à chaque étape du projet, tant sur les aspects de conception et de financement que de réalisation. Le principe de guichet unique que la Région souhaite mettre en place, a été expérimenté dès juillet 2013. Douze territoires ont répondu à ce premier appel, ils représentent 43 % de la population des Pays de la Loire.

La lutte contre la précarité énergétique constitue également le cœur de la politique régionale. L'efficacité énergétique constituant une dimension prégnante de la cohésion sociale, elle constitue un critère principal d'écoconditionnalité pour toute aide régionale à la construction de logement.

Lancé en 2009, le dispositif régional visant à améliorer la performance énergétique des logements sociaux a profité à 1726 logements supplémentaires en 2013 pour un montant total de 5,4 M€ d'aides. Depuis son lancement, ce sont l'équivalent de 25 M KWhep/an qui ont été économisés pour 5 635 logements réhabilités.

2.2. Contribuer à améliorer la santé des Ligériens

Poursuivant la stratégie du Schéma régional Formations, Santé, Social et Territoires, la Région s'engage en faveur de l'amélioration de la santé des Ligériens à travers plusieurs actions : l'observation, la prévention et l'éducation à la santé, le soutien à la création de maisons de santé, le développement de la télémédecine...

Dans ce cadre, l'année 2013 a été notamment marquée par :

- L'édition de la quatrième brochure du « baromètre santé jeunes 2010 » qui portait sur les thématiques «environnement, santé, bien-être et souffrance psychique, violences et accidents » ainsi qu'un rapport régional sur la santé périnatale.
- La création de 4 nouvelles maisons de santé pour une autorisation de programme globale de plus 1,2
 M€. Au total, depuis décembre 2007, ce sont 36 maisons de santé qui ont bénéficié d'un accompagnement régional, ce qui représente un total de 15,8 M€ d'autorisations de programme affecté.

L'inauguration de la Maison régionale de l'autonomie et de la longévité dans laquelle s'est installé le Gérontopôle.

Zoom sur l'action du Gérontopôle

Institution pluridisciplinaire traitant du vieillissement, de la longévité et de la préservation de l'autonomie, le Gérontopôle Autonomie Longévité des Pays de la Loire a été créé en 2010. Structuré en association et reconnu comme plateforme régionale d'innovation depuis 2010, le Gérontopôle œuvre en qualité de pôle de compétences dans quatre domaines d'actions stratégiques :

- La recherche et le développement,
- La formation aux métiers de l'autonomie et de la longévité,
- Le développement économique, avec notamment la mise en réseau des acteurs économiques en vue de structurer une filière autour du bien vieillir en Pays de la Loire (dite « Silver économie),
- Le conseil et le diagnostic territorial

2.3. S'engager sur un cadre d'intervention en faveur de l'égalité des droits et de la lutte contre les discriminations

L'« Engagement régional pour l'égalité des droits et la lutte contre les discriminations 2012-2016 » a été adopté en janvier 2012 par la Région. En novembre 2013 s'est tenue la 3ème conférence de la Coordination ligérienne de l'égalité, permettant de faire un bilan-point d'étape. On retiendra le lancement d'un travail partenarial pour la mise en place d'un réseau régional d'accès aux droits en Pays de la Loire, en lien avec la déléquée régionale à l'égalité, Martine Buron.

Dans le cadre de l'engagement régional, qu'il s'agisse de ses politiques publiques ou bien de son fonctionnement interne, la Région a amplifié son action en faveur de l'égalité femmes-hommes. Elle a ainsi maintenu son soutien aux têtes de réseaux œuvrant pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, soutenu des projets contribuant à la promotion de l'égalité femmes-hommes et a consacré un atelier dédié à cette thématique dans le cadre de 3ème conférence de la CLÉ.

Chiffres-clés du Fonds régional « Agir pour plus de solidarités et d'égalité en Pays de la Loire »

Entre 2010 et 2013, plus de 190 projets ont été financés pour un montant global de plus de 1 740 000 € :

- 53 projets en faveur de la lutte contre les discriminations
- 43 projets relatifs au développement des solidarités en Pays de la Loire
- 34 projets dédiés à la prise en compte et à l'intégration du handicap
- 46 projets pour la promotion de l'égalité femme-homme

2.4. Améliorer les conditions de vie des jeunes au service de leur autonomie

Poursuivant son engagement en faveur des jeunesses, la Région a consolidé son action en 2013 en portant son attention à l'amélioration de la qualité de service rendu à l'usager, par la refonte du site internet dédié au Pack 15-30, afin de le rendre plus simple et plus rapide.

Le Pack pour l'autonomie des jeunes, ou Pack 15-30, constitue l'un des trois grands piliers de la politique en faveur des jeunesses. Véritable dispositif d'aide au pouvoir d'achat, le Pack 15-30 représente une aide globale annuelle par jeune pouvant aller jusqu'à 1 706 euros.

En 2013, le Pass 1ère installation a été élargi aux jeunes bénéficiaires d'une aide au dépôt de garantie.

Autre dispositif phare du Pack 15-30, le Pass Prévention Contraception. Près de six-mille chéquiers ont été remis à des jeunes, à leur demande, et plus du tiers d'entre eux l'a utilisé chez un professionnel de santé. Depuis la rentrée scolaire de septembre 2013, le Pass prévention contraception est également remis aux jeunes de moins

de vingt ans non scolarisés dans les missions locales de la région ainsi qu'à titre expérimental, dans les pharmacies du département de la Vendée.

Le dispositif régional d'aide à la construction et à la réhabilitation de logements temporaires pour les jeunes travailleurs et les saisonniers a pour objectif de contribuer au développement de l'offre d'hébergement sur l'ensemble du territoire et de faciliter ainsi la mobilité des jeunes, qu'elle soit professionnelle ou liée à leur formation.

En 2013, quatre projets de Foyer de Jeunes Travailleurs ont été soutenus à l'échelle du territoire régional, à savoir la construction de deux résidences jeunes actifs au Bignon (44) et à Beaupréau (49). Parallèlement, un soutien financier a été apporté à la réhabilitation de deux résidences à Nantes (44) et au Mans (72). Pour l'ensemble, la Région des Pays de la Loire a apporté une aide de 1 030 960 €.

Chiffres-clés septembre 2013/avril 2014

- Pass culture sport : 60 051 commandes finalisées

- Pass complémentaire santé : 10 497 demandes enregistrées

- Pass transport / Fifti pack : 495 demandes enregistrées

- Pass 1ère installation : 781 demandes enregistrées

- Pass prévention contraception : 19 400 chéquiers envoyés

- Pass logement : 2 094 appels reçus, 431 conventions signées pour 453 190,33 € d'encours

- Pass apprenti : 16 493 demandes enregistrées- Pass lycéen pro : 3 373 demandes enregistrées

- Ordipass : 6 094 demandes enregistrées

2.5. Rendre le réseau de transport régional accessible aux personnes à mobilité réduite

Dans la continuité du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA), adopté par le Conseil régional en 2008, il importe de s'assurer de l'accessibilité physique de l'ensemble de la chaîne de transports pour chaque individu afin de favoriser les mobilités durables. Désormais inscrite à l'Agenda 22, l'ambition de la Région est de garantir la pleine accessibilité du Service public régional des transports.

L'année 2013 a ainsi permis de continuer la réalisation d'études préliminaires et avant-projet/projet. Une présentation des résultats de ces études a été faite auprès des collectivités locales, afin d'évaluer notamment les points d'interface avec les aménagements de stationnement, les accès piétons, et évoquer le financement de ces investissements.

Les gares de La Suze et de Sillé-le-Guillaume ont, par ailleurs, pu faire l'objet d'une convention de financement pour les travaux de mise en accessibilité du périmètre Réseau Ferré de France (RFF). Les travaux liés à la réalisation d'un passage souterrain au Pallet ont été achevés au cours du deuxième trimestre 2013.

2.6. Soutenir l'épanouissement par l'accès à toutes les cultures, aux sports et au patrimoine

Les engagements pris dans le cadre de la Charte culture et solidarité se sont poursuivis en 2013 avec :

- un nouveau réseau de partenaires sociaux signataire (l'Union Régionale des Centres sociaux et socioculturels), pour un total de 8 réseaux sociaux partenaires fédérant 1 000 structures ;

- 56 partenaires culturels pour la saison 2013/2014 traduisant le souci d'une offre pluridisciplinaire (théâtre, concerts, patrimoine, art contemporain, lecture, éducation à l'image...) et territorialement équilibrée;

- organisation de 3 rencontres entre partenaires culturels et sociaux de la Charte sur 2012/2013 ;
- 2 217 bénéficiaires en 2012/2013

Dans le domaine sportif, la Région souhaite prendre en compte les initiatives des acteurs sportifs liées au développement durable avec comme fondement la mise en œuvre d'un sport qui pourra satisfaire les besoins des générations actuelles sans compromettre les possibilités de pratiques sportives des générations futures.

A cet effet, la collectivité est attentive à toutes actions favorisant une gestion et une organisation respectueuses de l'environnement, soucieuses du rôle social que le sport peut jouer au niveau national et international tout en adoptant des nouveaux modes de consommation durable.

Ainsi, la Région accompagne progressivement les projets présentés par les ligues en priorité ou certains clubs. Il en est ainsi des déplacements des équipes de ligues sur des compétitions régionales ou interrégionales par le biais des transports collectifs (train, minibus, car, covoiturage).

Le développement de projets éco-responsables (manifestations portées par la ligue, actions de sensibilisation des publics, nettoyages de sites) ou étudiant l'impact économique et social d'évènement sont également soutenus. Ainsi, par exemple, le Comité de Canoë Kayak des Pays de la Loire met en place la pratique du tri sélectif sur ses compétitions, améliore et préserve les sites naturels de pratique en cohérence avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques et Natura 2000, en lien avec ses clubs et ses Comités Départementaux. Il participe également en tant qu'expert aux projets d'aménagement sur les cours d'eau.

Le comité de randonnée pédestre des Pays de la Loire est aussi très actif en la matière. Il participe à la sauvegarde du patrimoine des chemins et des itinéraires en renforçant les liens avec les associations de protection de la nature (notamment France Nature Environnement). Il valorise des itinéraires de randonnée accessibles par le réseau régional TER et en assure la promotion par une publication coordonnée avec la Direction des Transports du Conseil Régional.

Par ailleurs, la Région a souhaité soutenir fortement les actions de lutte contre les discriminations pour l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Une « Charte régionale des activités sportives pour les publics handicapés » a été signée. Elle fixe un cadre d'intervention pour optimiser les aides en faveur de ce public. Elle se décline désormais avec un plan d'action détaillé sur 4 ans. Ce plan a pour objectif de favoriser l'offre d'activités diversifiées, d'améliorer les conditions d'accueil des personnes en situation de handicap parmi les valides, de favoriser le développement de nouvelles structures handisport et sport adapté durant l'olympiade Rio 2016, d'augmenter le nombre de licences ou de soutenir des actions innovantes.

Pour favoriser la pratique sportive de personnes en situation de handicap dans les clubs valides, la Ligue de Sport Adapté met en oeuvre des formations de cadres avec des personnes ressources issues des ligues unisports et spécifiques. L'aide régionale à la double licence est aussi une incitation à la pratique compétitive.

Enfin, la Région poursuit le dialogue avec les acteurs du sport dans le cadre de la Conférence régionale consultative du sport.

L'objectif est de partager les enjeux et les politiques pour une action coordonnée, cohérente et durable. En 2013, les 77 membres se sont réunis autour de cinq groupes de travail thématiques traitant de l'observation, des liens entre sport et santé, de la relation sport de haut niveau et économie, de la place du sport à l'école et enfin de la mise en cohérence des politiques sportives des collectivités locales.

Chiffres-clés 2013

SPORT

- 75 liques sportives soutenues
- 41 clubs aidés

- 26 projets pris en charge au titre du plan Sport et Handicap
- 339 bourses sportives individuelles octroyées.
- 213 manifestations sportives aidées

CULTURE

- Folle journée de Nantes en Région 2013 : 10 villes, 150 concerts et 55 072 spectateurs ;
- 156 manifestations soutenues (livre lecture, arts de la scène, arts visuels, cinéma, projets culturels de proximité).
- 49 acteurs soutenus à la diffusion pour les arts de la scène (Avignon, Voisinages, international...).
- 12 compagnies programmées pendant le Festival d'Avignon 2013 (dans et hors du Grenier à sel).
- 297 partenariats pour le site www.culture.paysdelaloire.fr
- 35 acteurs ligériens accompagnés sur les salons du livre.
- 34 réunions des commissions de la Conférence régionale consultative de la culture

Zoom sur le pôle énergétique de l'Abbaye de Fontevraud

Ouvert en 2013, le pôle énergétique de l'Abbaye de Fontevraud permet à l'un des ensembles patrimoniaux majeurs des Pays de la Loire, de devenir le premier Monument historique classé à disposer d'une chaufferie bois d'une telle puissance et de panneaux photovoltaïques.

Les deux chaudières à bois permettent de chauffer l'ensemble de l'Abbaye et de son hôtel, ses 92 panneaux photovoltaïques, quant à eux, alimentent le pôle en électricité.

Ce projet, illustration de l'exemplarité environnementale, prévoit également le recueil des eaux de pluie, le stockage et la valorisation des déchets.

Projet majeur du développement durable initié à l'abbaye depuis 2009 « Fontevraud, cité durable », il permet de diviser par deux les consommations d'énergie et par quatre les rejets de gaz à effet de serre (passant de la classe énergie D à C et de la classe climat D à B).

3. REMETTRE L'HUMAIN AU CŒUR DE L'ECONOMIE

En plus du soutien à l'économie verte, l'enjeu est de s'attacher plus largement à bâtir une économie humaine, responsable et innovante. Il s'agit que l'ensemble des entreprises prennent en compte les enjeux de développement durable.

3.1. Renforcer la responsabilité sociétale des entreprises

Levier de la transformation écologique et sociale de l'économie, la **Charte de conditionnalité des aides et de progrès**, adoptée par la Région en 2011et applicable depuis avril 2012, a l'ambition d'inciter les entreprises bénéficiaires d'une aide régionale à mieux prendre en compte les préoccupations sociales en environnementales ainsi que la lutte contre les discriminations. Le contrat de progrès en est l'outil de mise en œuvre.

En décembre 2013, on comptait 34 entreprises engagées dans une démarche de contrats de progrès, et concernant des domaines d'activités variés : négoce et distribution, agroalimentaire, aéronautique, biothérapies...

Au-delà de la charte, la Région a engagé une importante démarche de sensibilisation des acteurs du développement économique à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Elle a abouti à l'élaboration d'un référentiel régional partagé.

Suite à une forte mobilisation des acteurs, le référentiel régional a vu le jour en octobre 2013. Il est structuré en 5 parties couvrant l'ensemble des domaines de la RSE : responsabilité sociale, environnementale, économique, territoriale et de gouvernance. L'entreprise qui veut s'engager dans une démarche RSE est incitée à les prendre tous en compte, à établir des degrés de priorités entre les actions définies ainsi que des indicateurs de mesure et des modes de preuve.

Pour l'accompagner dans cette démarche, le référentiel est mis à disposition largement, un mode d'emploi et un outil d'auto-évaluation y sont associés. Et pour financer les projets de développement, un fonds d'investissement « Pays de la Loire RSE » vient d'être créé en partenariat avec France Active.

Enfin, le 27 février 2014 a eu lieu la première journée régionale de la RSE et du développement durable qui a rassemblée plus de 800 participants.

3.2. Promouvoir le tourisme durable

Le tourisme est un secteur économique dynamique en Pays de la Loire, pourvoyeur d'emplois durables et intimement lié aux territoires. Potentiel de l'économie de proximité, la Région soutient les différentes filières touristiques et participe à l'intégration du développement durable dans leurs pratiques.

La Région contribue notamment au développement durable via 3 axes :

- La valorisation des démarches environnementales par le soutien aux labels environnementaux, notamment européens (Ecolabel, Clef Verte...), en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, l'ADEME et dans le cadre du Fonds d'aide au conseil et aux études stratégiques (FACES);
- la charte de confiance « hôtellerie-restauration » et hôtellerie de plein air » qui vise à faciliter le recrutement, l'accueil, l'intégration et la fidélisation des salariés dans les entreprises de ces filières ;
- le soutien du label « Tourisme et Handicap » dans les projets touristiques

Chiffres-clés 2013

- Depuis son lancement en 2009, le Fonds d'aide au conseil et aux études stratégiques a permis la labellisation de 57 hôtels et 14 campings.
- Près de 259 entreprises ont actuellement intégré la démarche de Charte de confiance dont 59 hôtels, 81 restaurants, 66 hôtels-restaurants, 53 campings.
- Plus d'une centaine de professionnels se sont engagés dans la démarche « Tourisme et Handicap » à la suite de l'accompagnement d'un de leurs projets par la Région.

Par ailleurs, afin de favoriser tout autant l'accès au tourisme des Ligériens que le développement touristique des Pays de la Loire, la Région a fait du soutien au **tourisme social et associatif** une de ses priorités en accompagnant la rénovation des établissements. Entre 2005 et 2013, 58 centres de vacances ont été accompagnés dans leurs projets de modernisation, rénovation ou extension, pour un montant total d'aide régionale de 10 940 332 euros, et pour un montant d'investissement des établissements de 43 982 237 euros.

Dans le cadre du **Schéma régional véloroutes voies vertes**, la Région apporte aussi son appui aux aménagements d'itinéraires cyclables, aux opérateurs touristiques pour l'accueil de cyclistes, aux actions de promotion...

En 2013, la Région a accompagné :

- l'aménagement de 53 km supplémentaires de pistes cyclables et 56 km de modernisation d'itinéraire, pour une aide régionale de 2 109 848 € et 6 723 496 € d'investissement,
- la création de 20 aires d'arrêt et de 7 panneaux Relais Information Service (RIS) pour une aide régionale de 225 486 € et un investissement de 375 809 €.

3.3. L'économie sociale et solidaire en réponse aux besoins des territoires

Porteur d'innovation sociale et potentiel de développement économique du territoire régional, la Région renforce son soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS). Elle adapte ses dispositifs pour encourager les initiatives structurantes qui naissent au niveau local.

A l'initiative de la Chambre régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS), les « dialogues territoriaux », expérimentés en 2012, ont permis aux acteurs locaux de poser les bases de Pôles territoriaux de coopération économiques en Pays d'Ancenis, Pays du Mans et sur l'agglomération de la Roche sur Yon. D'autres projets se font jour sur Nantes et au nord de la Loire-Atlantique.

Un plan d'actions pour le développement économique des entreprises de l'ESS a par ailleurs été élaboré visant à une meilleure lisibilité du système d'accompagnement, au renforcement de l'interconnaissance des acteurs, au développement des fonctions R&D et innovation et au développement des compétences.

Enfin, la Région soutient aussi la coopérative WISSE pour le repérage d'initiatives innovantes émergeant en Pays de la Loire. Une centaine a été recensée.

Chiffres-clés 2013

- 6 entreprises aidées au titre du Fonds régional d'aide au conseil (FRAC ESS) pour 33 277€ et 9 entreprises aidées au titre du Fonds régional d'aide à l'investissement (FRAI ESS) pour 98 927€.
- Le dispositif Capital SCOP a permis l'accompagnement de 11 projets pour 141 salariés coopérateurs.
- A travers « Pays de la Loire solidaire », 21 entreprises ont bénéficié de 717,5M€ de prêts, permettant une levée de fonds de 2,106M€ et la consolidation de plus de 940 emplois.

3.4. Faire des Pays de la Loire un territoire de commerce équitable

La Région Pays de la Loire poursuit son engagement à faire de son territoire un espace emblématique pour le commerce équitable. En 2013, la Région a de nouveau réuni le Conseil ligérien du commerce équitable, qui lui a permis de rassembler et de fédérer 200 acteurs travaillant sur cette thématique. L'exemplarité de son action a été reconnue par la Plateforme du Commerce Equitable qui lui a remis un prix pour ses achats textiles équitables à destination des agents techniques territoriaux des lycées.

Des actions significatives ont vu le jour en 2013 pour donner de la visibilité à cette politique régionale :

• Equipement de 2000 de ses agents techniques avec des vêtements en coton équitable,

 Organisation de « pauses équitables » dans 6 gares, avec l'association NAPCE, pour sensibiliser le grand public.

- Présence au Salon de la Commande Publique Responsable (mars 2013) et intervention pour présenter les enjeux du Commerce Equitable,
- Accueil de nombreux producteurs étrangers pour qu'ils apprennent à mieux appréhender les marchés européens avec l'aide de l'association Artisans du Monde,
- Soutien la création d'une plateforme régionale de distribution et de référencement des produits issus du commerce équitable,
- Développement de la professionnalisation des acteurs, notamment par la formation, le soutien et le suivi des dossiers de demandes de financement, l'orientation des porteurs de projets,
- Sensibilisation des élèves à la micro-finance au travers du kit pédagogique, « ma classe solidaire », proposé par l'association Babyloan Networks,

3.5. Favoriser l'égalité des conditions de réussite en formation

Par ses actions en direction des lycées et des CFA, la Région cherche avant tout à réduire les inégalités d'accès à la formation par la mise en place de dispositifs d'aides et de mesures favorisant la réussite de tous.

La politique régionale a notamment pour ambition l'accès au numérique pour tous. Au-delà du renouvellement des équipements informatiques et du raccordement des établissements, le dispositif Ordipass a été renouvelé pour la rentrée 2012/2013. Ce sont ainsi 5152 lycéens et apprentis qui ont acquis un ordinateur portable en bénéficiant d'une subvention régionale modulée selon des critères sociaux. 52% des bénéficiaires ont participé au financement à hauteur de 20€ soit le niveau de participation minimum. L'opération reconduite pour l'année 2013-2014, représente pour la Région un coût total de 2 M€.

A la rentrée 2012, un nouveau dispositif destiné aux élèves des lycées professionnels, en CAP et bac pro, a également été mis en place. Couvrant une partie des frais occasionnés par le stage en entreprise, le **Pass lycéen pro** cible une trentaine de formations dans des secteurs en tension, qui sont porteurs d'emploi mais peinent à recruter, comme la métallurgie, la plasturgie, la chimie ou encore l'agroalimentaire. Les jeunes inscrits dans ces filières reçoivent une aide forfaitaire de 130 euros par année de formation. 2 347 élèves ont bénéficié de l'aide en 2012-2013.

Mis en œuvre à la rentrée 2012, le Pass Apprenti a fait l'objet d'évolutions : il est maintenant accessible aux jeunes inscrits en DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers par l'alternance) et la télé-procédure a été simplifiée. A la rentrée 2013, 26 200 apprentis en ont bénéficié.

Par ailleurs, la Région se mobilise aux côtés de l'Éducation nationale pour lutter contre le décrochage scolaire et les ruptures de contrats d'apprentissage. L'objectif affiché est de réduire de moitié le nombre de décrocheurs et de rupturants d'ici à 2017. Un appel à projets a été lancé en 2012 auprès des lycées et des CFA pour la mise en place de solutions pédagogiques préventives d'accompagnement des jeunes. Sur l'année 2013 deux vagues de projets ont été lancées. Au total, 36 projets portés par 35 établissements de formation (29 lycées et 7 CFA) et un Relais pour l'Emploi ont été soutenus sur l'année 2013.

La Charte du Service Public de l'Orientation et les 17 territoires labellisés en 2013 ont structuré un réseau d'acteurs de l'orientation sur lequel s'appuyer pour réaliser le service public régional de l'orientation que les Pays de la Loire expérimentent aux côtés de sept autres régions et de l'Etat, en préfiguration de la décentralisation sur ce champ. L'objectif est d'organiser un service tenant compte des évolutions du contexte économique et social, des usages, des comportements et des besoins des personnes ainsi que des objectifs de développement des territoires.

En 2012, la Région et l'AGEFIPH ont signé une Convention de partenariat pour le développement de l'accueil, en milieu ordinaire de formation, des apprentis en situation de handicap dans les CFA des Pays de la Loire. La Charte d'accueil de l'apprenti-e en situation de handicap ainsi que la convention signée en 2011 avec les fédérations et associations œuvrant dans le champ du handicap, constituent des outils privilégiés de mise en

œuvre de cet objectif. En fin d'année 2013, ce sont 19 CFA qui avaient adhéré à cette Charte pour conforter les actions mises en œuvre.

Un travail d'harmonisation des missions des référents handicap (un par site de formation) et des coordonnateurs (un par département portés par des CFA « supports ») a également été mené en 2013. Un séminaire des référents s'est déroulé en novembre 2013, afin de travailler sur l'évolution du contenu de leurs fiches de poste.

3.6. Adapter l'offre de formation aux métiers de demain et contribuer au développement de l'emploi durable

En matière de carte des formations professionnelles initiales, les compétences régionales ont évolué au cours de l'année 2013 : déjà responsable de l'offre par apprentissage, la Région est désormais compétente pour l'offre de formation professionnelle initiale sous statut scolaire. Initiée pour la rentrée 2014, cette nouvelle compétence sera pleinement en œuvre pour la rentrée 2015.

S'agissant de l'offre de formation professionnelle initiale par apprentissage, une des priorités régionales est d'accompagner au développement des métiers de demain. Il s'agit donc de prendre en compte les enjeux environnementaux et sociétaux notamment dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie et de l'agriculture. Ce sont donc 37 nouvelles formations par apprentissage qui se sont ouvertes à la rentrée 2013. 26 de ces nouvelles formations s'inscrivent dans la priorité régionale de l'accompagnement du développement des métiers de demain, et viennent compléter les filières de formation existantes en proposant des formations de niveau IV (Bac Pro), III (BTS et DUT), II (Licences Pro) et I (diplômes d'Ingénieur).

Dans le champ de la formation des demandeurs d'emploi, la Région a fait évoluer son offre afin d'améliorer sa lisibilité et son efficacité. Elle a fait le choix de recentrer sa commande en faveur des publics qui en ont le plus besoin et des secteurs stratégiques de l'économie des Pays de la Loire.

La Région a lancé, avec l'État, une vaste démarche de **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences dans les filières stratégiques ligériennes**, « Compétences 2020 ». L'enjeu est de coordonner et de programmer l'action des différents acteurs de la chaîne économie-orientation-formation-emploi afin que le territoire puisse satisfaire les besoins en compétences de ces filières. La première cellule opérationnelle « navale, aéronautique et des énergies marines renouvelables » a été installée le 31 janvier 2013. Son premier chantier a été de satisfaire les besoins en recrutement d'Airbus et de ses sous-traitants et évaluer et définir les possibilités de formation initiale ou continue. Elle concentre depuis la fin de l'année ses travaux sur les besoins de compétences dans la filière navale. La seconde cellule « automobile » a été lancée en juillet 2013 autour de deux axes : identification des besoins en recrutement et transfert des compétences entre les filières.

Permettre aux salariés de faire le point sur leur situation professionnelle, c'est l'objectif du conseil en évolution professionnelle (CEP) prévu par le plan régional de continuité professionnelle. Cette innovation ligérienne a été reprise dans l'Accord National Interprofessionnel conclu entre les partenaires sociaux le 11 janvier 2013, qui prévoit son extension à l'ensemble du territoire national. Ce service, dont 1008 salariés ont déjà bénéficié en 2013, est désormais proposé sur l'ensemble de la région et est accessible via un numéro de téléphone unique : 02 40 20 28 00.

Enfin, la Région poursuit son engagement en faveur de la **formation professionnelle continue des personnes placées sous-main de justice**. L'objectif est de faciliter leur accès à l'ensemble des programmes régionaux de formation continue et la construction de parcours cohérents préparant leur réinsertion professionnelle. Entre le 1er janvier et le 30 novembre 2013, 356 personnes détenues ont bénéficié d'un parcours de formation au sein du Centre de détention de Nantes et dans les Maisons d'arrêt d'Angers, de Laval et de Fontenay le Comte, établissements concernés par l'expérimentation. Par ailleurs, en partenariat avec l'Administration Pénitentiaire et Pôle Emploi, la Région expérimente une prestation d'orientation – formation dans les différents établissements pénitentiaires. Entre février et octobre 2013, une centaine de détenus a bénéficié de cette prestation.

4. BATIR UNE REGION POST-CARBONE RESILIENTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le constat est aujourd'hui partagé par tous, la transition énergétique est une nécessité. C'est une nécessité pour des raisons liés à la raréfaction des ressources fossiles et à la lutte contre le changement climatique.

A l'horizon 2050, les objectifs sont clairs : diviser par 2 la quantité d'énergie finale consommée, stabiliser la consommation électrique et produire l'équivalent en volume avec des énergies renouvelables (notamment marines) issues du territoire, réduire fortement la dépendance du secteur des transports à la consommation de pétrole, diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre.

4.1. L'écriture d'une feuille de route pour une transition énergétique à horizon 2020

Dans la foulée des Etats Régionaux de l'Energie, conclus en mai 2013, et ayant permis l'élaboration d'un scenario de transition énergétique partagé pour le territoire régional à horizon 2050, la Région a poursuivi en mobilisant les acteurs financiers à l'automne. L'objectif était d'aborder la question du financement de la transition énergétique.

Le 6 décembre 2013 a eu lieu la première conférence de la transition énergétique et du changement climatique. Elle fut l'occasion de présenter aux acteurs, la stratégie régionale de transition énergétique, plan d'actions 2014-2020, véritable feuille de route opérationnelle, composée de 30 actions. Ce document est en articulation avec les objectifs chiffrés du Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE).

Les priorités régionales sont déclinées autour de trois grands axes :

- Le premier appelle à la sobriété et à l'efficacité énergétiques, avec comme priorités d'action la rénovation thermique des bâtiments (publics et privés), les mobilités, l'efficacité énergétique des entreprises et la diffusion d'une culture de la sobriété énergétique...
- Le deuxième axe vise à accompagner les mutations de l'économie régionale vers la transition énergétique. Ainsi l'accompagnement des filières doit se poursuivre, tant pour les éco-filières que les filières traditionnelles. Cela passe d'autre part, par le développement et la valorisation des productions régionales d'énergies renouvelables. Enfin, dans un contexte de décentralisation énergétique, il faudra agir sur les capacités et la gestion du réseau électrique afin d'optimiser les consommations et les productions.
- Le troisième axe traite de la gouvernance de la transition énergétique : la Région ayant été désignée chef de file « air énergie climat », elle se doit d'en organiser la gouvernance. Plusieurs outils sont proposés et notamment la mise en place d'une conférence permanente et d'une observation de la transition énergétique et climatique.

4.2. Soutenir la mutation du secteur du bâtiment vers la transition énergétique

Le secteur du bâtiment est déjà aujourd'hui, mais encore plus demain, un maillon indispensable pour faire de la transition énergétique une réalité sur notre territoire, via notamment la rénovation énergétique ou l'innovation dans l'éco-construction. Cet enjeu est identifié comme un levier dans le cadre du plan régional d'urgence en faveur du bâtiment, adopté en juin 2013.

A l'échelle régionale, la Région des Pays de la Loire soutient la **Plateforme Régionale d'Innovation NOVABUILD**, regroupant 134 adhérents. Cette plateforme contribue à la mutation de la filière du BTP vers l'écoconstruction en axant son action sur trois enjeux : l'innovation, l'adaptation de la formation et du niveau de qualification des professionnels et l'accompagnement au changement des pratiques professionnelles. Le soutien régional à NOVABUILD pour 2013 s'élève à 305 500 € sur un budget de 530 500 €.

A une échelle plus locale, la Région des Pays de la Loire soutient également la **Plateforme Régionale** d'Innovation ECHOBAT, produit du regroupement d'acteurs économiques de la construction de la région d'Ancenis. ECHOBAT a pour objectif de promouvoir une construction durable et socialement responsable, basée sur un circuit productif court, employant des matériaux naturels (bois, chanvre, paille, terre...) produits et transformés localement. Elle se fixe pour ambition de développer l'éco-construction auprès de ses adhérents, en apportant des chantiers et en accompagnant la montée en compétence d'une filière d'entreprises locales. Une aide régionale de 180 000 € a été apportée à la PRI ECHOBAT pour la période 2011-2013 sur un budget total de 345 000 €.

Pour faire émerger ces projets, la Région Pays de la Loire pourra également mobiliser le dispositif "500 projets de développement économique pour les territoires". Une sensibilisation particulière des développeurs locaux, relais dans le repérage des dossiers, est actuellement effectuée sur l'opération « 500 projets pour les territoires », afin que le secteur du BTP se saisisse pleinement de cette opportunité.

En matière d'innovation, la Région des Pays de la Loire a créé avec OSEO, le Fonds « Pays de la Loire Territoires d'Innovation ». Ce fonds accompagne les projets d'innovation qu'ils soient technologiques ou non. Cette approche large et ouverte de l'innovation couvre l'innovation de services et d'usage, particulièrement porteuses pour le BTP et l'éco-construction.

4.3. Développer le transport de marchandises plus respectueux de l'environnement

Les transports constituant une part importante des émissions de CO², la Région soutient le développement de nouveaux modes de transport de marchandises plus respectueux de l'environnement contribuant à des modes de production plus responsables.

Dans le cadre de la nouvelle **politique fret régionale**, expérimentée en 2011, la Région accompagne le développement de projets locaux pour inciter à l'utilisation de modes de transport alternatifs à la route. La Communauté de communes du Pays de Château-Gontier, qui a créé une base logistique multimodale sur le site de la gare, a ainsi bénéficié d'une subvention régionale à hauteur de 20% des travaux, soit 383 648€. Les trains de fret circulent depuis avril 2013 entre Château-Gontier et Lyon et permettent de transporter 300 000 tonnes par an. Ce report modal représente l'équivalent de 10 000 camions en moins par an sur les routes.

En matière de transport maritime, la Région poursuit son accompagnement du Grand Port Maritime. L'objectif est d'augmenter la part modale du fer, ce moyen de transport étant le plus adapté pour le transport de trafics portuaires massifiés sur plus de 300 km. La Région soutiendra donc le projet de chantier de transport combiné de Montoir, en complément d'investissements réalisés ou à venir permettant, par exemple, l'amélioration du réseau ferré portuaire par le développement des capacités du faisceau du Priory et la réalisation du bouclage ferroviaire des terminaux de Montoir.

Le Grand Port Maritime développe un autre type d'offre multimodale. Ainsi une première autoroute de la mer a vu le jour en 2009 entre Montoir et Gijon, et sa montée en puissance se fait conformément aux prévisions, avec un renforcement du service vers Pool en Grande-Bretagne et vers Rosslare en Irlande. La Région partage les objectifs de développement des autoroutes de la mer car elles permettent de transférer une part du trafic poids lourds de la route vers la mer et ainsi limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Développer les mobilités durables

Chiffres-clés 2013

- 16 691 746 voyages en 2013, soit +48% par rapport à 2004

- Sur l'année 2013, le trafic global des abonnés de travail a augmenté de 2 %

Nantes.

- Fin décembre 2013, le nombre de détenteurs de cartes ACTI était de 17 002, soit +3% par rapport à 2012 et celui des détenteurs de cartes FIFti était de 2 432 (+2%).

En tant qu'autorité organisatrice des transports, la Région participe à la lutte contre le changement climatique par le développement de l'offre de transport collectif, la sensibilisation citoyenne et l'accompagnement de l'émergence de nouvelles pratiques de mobilité. A ce titre, elle développe et modernise le réseau, améliore les dessertes à la fois en termes de fréquences et de qualité de service et favorise une attractivité tarifaire pour tous.

La mise en place du nouveau service horaire 2013 a connu la création de 22 trains et un car et plus d'une centaine d'arrêts quotidiens du lundi au vendredi dans soixante-dix gares ou haltes régionales.

En matière d'offre tarifaire, la Région a poursuivi son ambition de développer l'attractivité de ses tarifications pour tous les publics, en particulier à destination des travailleurs. L'aide à la mobilité des salariés, dite « 1 euro », qui permet aux salariés abonnés de travail, mensuel ou annuel, de ne pas payer plus d'1€ par trajet (prime transport de l'employeur déduite) a ainsi bénéficié à 2 292 personnes.

Contribuant au développement de l'intermodalité, quatre nouveaux Pôles d'Echanges Multimodaux (PEM) ont été achevés en 2013 : La Roche-sur-Yon, Sablé-sur-Sarthe (1ère phase), Haluchère-Batignolles et Babinière à Nantes/La Chapelle sur Erdre (en lien avec la réouverture de la ligne ferroviaire Nantes-Châteaubriant). Cela porte à 11 le nombre de PEM finalisés sur la Région. 11 projets répartis sur les 5 départements et 2 PEM extrarégionaux (Alençon et Redon) sont en cours d'études ou de travaux, notamment le PEM de la gare de

S'inscrivant dans une stratégie globale de **promotion du vélo/train**, et en tenant compte des conflits d'usages potentiels, la Région propose des réponses alternatives à la montée des cycles dans les trains. Ainsi, outre l'incitation à l'utilisation de vélos-pliants via une prime à l'achat d'un maximum de 200 €, un programme d'installation de stationnements sécurisés pour les vélos, les « Cyclo-blocs », a démarré en 2013 dans 80 gares et haltes du réseau régional.

Par ailleurs, sur la période 2010 – 2013, 21 projets de réaménagement des abords de gares et haltes ont été soutenus par la Région. Ces investissements permettront à terme la création de 1 091 places de stationnement pour le rabattement vers une gare/halte et 222 places pour vélos sous abris. En complément, certains aménagements divers sont réalisés afin de prévoir une intégration paysagère des espaces de stationnement, proposer des éclairages économes en énergies ou alimentés par panneaux photovoltaïque, prévoir des systèmes de récupérations d'eaux pluviales (noues, stationnement sur revêtement poreux ou enherbé)...Les itinéraires cyclables en rabattement vers une gare peuvent également être accompagnés par la Région comme par exemple à Varades ou La Haie Fouassière.

La Région conduit un ensemble d'opérations de promotion et de valorisation afin de faire connaître sa politique en matière de transport et à rendre le réseau toujours plus attractif auprès des usagers.

La Région se soucie également de mettre à disposition des usagers une information multimodale. Depuis 2010, le site www.destineo.fr rassemble 19 réseaux de transport. La croissance de l'utilisation de Destineo se poursuit d'année en année : de 117 000 visites en 2007, première année pleine, le site est passé à 400 000 visites en 2010 et a approché les 650 000 visites en 2013. Le nombre de recherches d'itinéraires croit également régulièrement : 170 000 recherches en 2007, 1,7 millions en 2010 et plus de 3,3 millions en 2013.

Après Destineo 1 (2006-2010) et Destineo 2 (2010-2014), un nouveau site www.destineo.fr est disponible depuis 18 février 2014. Destineo 3 couvrira la période de 2014 à 2018.

Au-delà des fonctionnalités principales du site qui sont maintenues, les principales nouveautés concernent l'affichage optimisé, l'ergonomie simplifiée, la création de deux applications mobiles pour l'une pour Androïd, l'autre pour iPhone, une montée en qualité des données.

Zoom sur les nouveaux trains régionaux à deux niveaux, rapidité, performance environnementale, accessibilité et confort au programme

La Région des Pays de la Loire et la SNCF ont signé, le 16 décembre 2013, une convention relative au financement de l'acquisition de 13 automotrices à deux niveaux Régio2N circulant à la vitesse maximale de 200 km/h.

Le Régio2N, est le nouveau train régional à deux niveaux, destiné à assurer des déplacements régionaux denses dans des missions périurbaines ou inter-villes.

Contrairement à la grande majorité des autres matériels régionaux plafonnant à 160 km/h, sa vitesse maximale de 200 km/h lui permettra de profiter pleinement des capacités offertes par l'épine dorsale du réseau ligérien Nantes – Angers – Le Mans.

Réalisé à partir de composants recyclables à 95% et répondant aux dernières normes environnementales, le Régio2N est plus économe en énergie que les matériels TER actuels : diminution de la masse par passager de 15% et baisse d'environ 9% de l'énergie consommée. Il est également totalement conforme à la spécification technique d'interopérabilité liée aux personnes à mobilité réduite.

Afin de mieux adapter le matériel aux besoins régionaux, les treize Régio2N des Pays de la Loire comprendront en plus : ajout de 8 racks à bagages par engin, 3 espaces de 3 vélos par engin, tablettes rabattables sur les places en vis-à-vis, aménagement bi-classe (1^{ère} et 2^{nde} classe), rampe d'accès pour les usagers en fauteuil roulant en cas de quai inadapté, dispositif de comptage automatique des montées et des descentes des voyageurs pour suivre la fréquentation des trains, système d'information des voyageurs.

Le calendrier actuel de livraison prévoit l'arrivée à Nantes des 13 automotrices Régio2N début 2017.

4.4. Développer les éco-filières et en particulier construire une filière ligérienne des énergies renouvelables

La performance économique durable passant par l'émergence de nouvelles filières, la Région des Pays de la Loire s'est engagée dans le développement d'éco-filières, porteuses d'avenir, créatrices d'emplois, engagées dans la transformation écologique de l'économie.

Ainsi le développement de la filière des énergies marines renouvelables se poursuit. Le lancement d'un second appel d'offres éolien offshore intégrant la zone de l'Île d'Yeu et de Noirmoutier soutient la dynamique. Avec le parc de Saint-Nazaire, la construction de ce deuxième champ permettra d'atteindre la taille critique à l'émergence de la filière de l'éolien en mer qui devrait à terme générer 3 500 emplois sur le territoire. Le projet du parc éolien offshore de Saint-Nazaire a connu une étape importante avec la tenue du débat public du 20 mars au 20 juillet 2013. Fortement soutenu par les acteurs du territoire, ce projet a marqué l'entrée des Pays de la Loire sur le marché des EMR. Le parc de Saint-Nazaire sera mis en service en 2018 et devrait à terme alimenter 700 000 habitants en électricité.

Le lancement de la construction des deux usines d'Alstom a également débuté en 2013. Les usines d'assemblage de nacelles et de générateurs seront opérationnelles en 2015 et emploieront à terme 300 personnes à Montoir-de-Bretagne.

La filière industrielle continue ainsi de se construire autour de son réseau de PME-PMI, regroupées autour de Néopolia, et de donneurs d'ordre.

Pour accompagner cette dynamique, la Région se mobilise également fortement sur la recherche. La Région investit dans des équipements de recherche et d'essais comme Technocampus Océan et SEM REV. Ce dernier, premier site d'essais en mer, est porté par l'École Centrale de Nantes. Il permettra de tester différentes technologies d'énergies marines renouvelables. La Région a également lancé une démarche d'approches intégrées Recherche-Formation- Innovation sur les EMR qui définira une ambition et une feuille de route stratégique collective sur la thématique.

La Région investira près de 180M€ d'ici 2020 sur cette filière stratégique pour le territoire.

Zoom sur la plate-forme régionale d'innovation Technocampus Océan

Il s'agit d'une des plateformes de l'Institut de Recherche Technologique Jules Verne dédiée aux technologies navales, océaniques et aux énergies marines renouvelables ; elle a vocation à accueillir tous les projets collectifs depuis la recherche fondamentale jusqu'à la réalisation de prototypes, mobilisant des chercheurs et techniciens

notamment issus de centres de R&D privés (DCNS research, Alstom, STX, Hydrocéan, ACB ...).

Ce seront 16 000 m² de laboratoires et de locaux industriels et tertiaires qui seront installés à Bouguenais, à proximité de Technocampus EMCK. Le permis de construire a été obtenu le 2 septembre 2013 et la première tranche sera livrée en novembre 2014. Une plate-forme bord à quai, ou Technocampus océan II, située à Saint-Nazaire, permettra de compléter l'activité en matière de tests et d'essais concernant les pièces industrielles de grandes dimensions.

D'autres filières sont également soutenues, celle en particulier de **l'énergie solaire**, la filière représente en Pays de la Loire de nombreuses entreprises.

La Région a favorisé, en 2012, la création de l'association Atlansun, rassemblant des acteurs de la filière solaire actifs en région des Pays de la Loire sur les technologies photovoltaïque, thermique voire hybride. Ces acteurs ont travaillé en 2013-2014 à la définition d'une feuille de route collective identifiant des actions prioritaires.

La Région a également participé financièrement à plusieurs projets de Recherche&Développement tels que :

- SymBio2, projet hybride de systèmes innovants intégrés de production de microalgues,
- Innofih qui vise à développer des hydroliennes et les moyens industriels nécessaires pour le développement de la filière Energies Marines Renouvelables.

5. CONTRIBUER A UNE GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA BIODIVERSITE

Le territoire régional dispose d'une biodiversité remarquable. Elle s'explique par la diversité des habitats, un réseau hydrographique dense autour d'un des plus beaux fleuves naturels d'Europe et des milieux humides particulièrement nombreux, un maillage bocager omniprésent ainsi qu'une frange littorale importante.

Cette biodiversité est un atout, il est fragile, il faut le protéger, sans pour autant entrer dans une logique de sanctuarisation. Les paysages et les milieux sont le fruit des interactions entre l'homme et la nature, ils évoluent, mais nous en sommes responsables.

5.1. Préservation et connaissance partagées de la biodiversité

Pour respecter et promouvoir la qualité des milieux, des ressources naturelles et de la biodiversité, la Région accompagne les initiatives de gestion intégrée des milieux, de préservation des espèces, de connaissance et de sensibilisation.

Suite à l'adoption le 19 décembre 2013, de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, les Régions sont devenues chef de file de la protection de la biodiversité. Cette nouvelle compétence va permettre d'impulser une dynamique collaborative entre les collectivités.

A l'issue du travail évaluatif, mené en 2012, sur le plan régional d'actions 2010-2012 en faveur de la biodiversité, une nouvelle programmation 2014-2016 a été engagée. Elle est toujours articulée autour du triptyque : « connaître et évaluer », « préserver et gérer » et « partager ». La nouveauté est la création d'un enjeu transversal «Une Région engagée» illustrant la volonté de la Région de s'engager sur ce qu'elle réalise en direct en faveur de la biodiversité.

Par ailleurs, la démarche de relabellisation du Parc Naturel Régional (PNR) du Marais Poitevin a connu des avancées en 2013. Menée du 27 mai au 28 juin 2013, l'enquête publique s'est clôturée par un avis positif de la Commission d'enquête, assorti de réserves. Le projet de charte et son plan de parc ont ensuite été adoptés par 93 des 95 communes consultées.

En 2014, avec l'appui du Parc Interrégional du Marais Poitevin, la Région accompagnera cette procédure à son terme afin que ce territoire puisse désormais récolter les fruits et la reconnaissance des efforts collectifs menés depuis de longues années.

Outre les 3 **contrats nature** signés en 2012, le territoire de l'agglomération mancelle a été retenu dans le cadre de l'appel à propositions régional 2013.

5.2. Gestion qualitative et quantitative de l'eau à l'échelle des bassins versants

Avec 15 Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) approuvés et 6 en cours d'élaboration, la Région des Pays de la Loire est couverte dans sa quasi-totalité (plus de 95 %).

Dès 2005, la Région des Pays de la Loire a mis en place une politique ambitieuse de reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

En 2013, l'ensemble des SAGE approuvés, soit plus de 70% du territoire régional, sont couverts par le dispositif régional des Contrats de Bassin Versant (CRBV), avec l'adoption de trois nouveaux contrats sur le territoire du Marais poitevin : CRBV Lay, CRBV Vendée et le CRBV Sèvre Niortaise.

En parallèle, quatre territoires ont souhaité renouveler leur engagement avec la Région : le CRBV Brière-Brivet, le CRBV Oudon, le CRBV Huisne et le CRBV Layon-Aubance. Sur la période 2005-2013, trente contrats

régionaux de bassins versants auront ainsi été adoptés et plus de 1 700 actions ont été financées, par plus de 25 millions d'aides régionales, pour un montant de 75 M€ de travaux.

Suite à l'adoption d'un **plan d'actions concerté pour la Loire** fin 2012, l'année 2013 a été marquée par la restitution aux acteurs locaux du programme d'actions pour la Loire amont, priorisé sur 15 ans et territorialisé. Ce programme qui a fait l'objet d'un consensus, comporte parmi les actions préconisées, un projet de parc naturel régional sur le territoire de l'estuaire. Ainsi, la Région va lancer au 1er trimestre 2014, une étude de faisabilité de classement en parc naturel régional de l'estuaire de la Loire et du Lac de Grandlieu.

Fin novembre 2013 s'est déroulée la présentation, à Orléans, de la proposition de stratégie pour la Loire 2035, première étape pour la construction du nouveau Plan Loire 2014-2020, et d'une maquette financière pour le futur FEDER Loire. Le programme sur la Loire constituera un des projets majeurs de cette contractualisation et a vocation à bénéficier du soutien du FEDER Loire.

5.3. Accompagner et promouvoir une production agricole et une alimentation de proximité et de qualité

Pour la Région, l'objectif est de promouvoir une agriculture durable et plurielle, ancrée sur le territoire, soucieuse des aspirations citoyennes et entraîner l'agriculture dans une dynamique de filière fondée sur la qualité, l'innovation, la performance et les compétences.

Pionnière parmi les régions favorisant l'agriculture biologique, la Région a engagé dès 2011, sa nouvelle politique en faveur de ce secteur avec en ligne de mire l'ambition de doubler la surface agricole utile bio à l'horizon 2016 (soit un accroissement de 78 000 ha). En 2013, 25 agriculteurs ont ainsi bénéficié d'une aide à l'installation en agriculture biologique pour un montant total de subvention versé s'élevant à 150 000€.

En outre, la Région a favorisé les échanges entre les acteurs de la filière en organisant, avec l'Etat, les assises nationales de la bio : « ambition bio 2017 ».

La Région est au premier rang national pour les produits de qualité certifiée. La Région accompagne donc le développement de l'offre de qualité ligérienne en renforçant ses aides aux projets intégrant cette dimension. Le taux d'intervention de l'Aide régionale à l'investissement des industries agroalimentaires (ARIAA) est dorénavant doublé (de 5 à 10 %) pour ces projets, et le Fonds régional d'aide au conseil (FRAC) les prend en compte spécifiquement. La Région mène également un programme de modernisation de la filière avicole des Pays de la Loire. Ce « plan avicole qualité », incite à la construction de bâtiments neufs, sous signes d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO), pour des animaux nourris sans OGM (volailles de chair et poules pondeuses). 53 projets de construction de bâtiments neufs ont été ainsi financés en 2013.

Dans le cadre de sa compétence en matière de restauration dans les établissements scolaires, la Région a poursuivi et généralisé la démarche de « restauration durable » lancée en 2011. Elle a pu s'appuyer sur la Charte régionale des circuits alimentaires de proximité et de qualité, finalisée en juin 2012, qui constitue pour les établissements un document de référence pour les quider dans leurs achats de produits alimentaires.

Elle implique désormais les 104 services de restauration des lycées publics et les 33 C.F.A. disposant d'un service de restauration propre ou assuré par une autre structure.

Outre des aides financières, les établissements bénéficient au plan technique du soutien régional des conseillers restauration en poste dans les espaces régionaux et d'un A.M.O., qui assurent en binôme l'accompagnement des équipes.

5.4. Développer les éco-projets au service de la transformation écologique de l'économie

Afin de contribuer au développement des modes de production et de consommation responsables, la Région des Pays de la Loire soutient les éco-projets collectifs qui consistent à faire évoluer les produits et les process pour prendre en compte les enjeux du développement durable. En 2013, parmi les projets accompagnés, on peut notamment citer :

- le projet d'écologie industrielle piloté par la Communauté de communes des Herbiers qui consiste à sensibiliser une vingtaine d'entreprises à l'écologie industrielle, comme démarche innovante face aux problématiques énergétiques et de flux de matières.

- Le projet collaboratif ECOSHOE porté par le Groupement de la Chaussure des Pays de la Loire, en collaboration avec la Fédération Française de la Chaussure et le CTC (Centre Technique Cuir Chaussure Maroquinerie) qui consiste à déployer une démarche d'écoconception au sein de 12 entreprises régionales. Ce projet permettra notamment la construction d'un référentiel d'écoconception adapté aux besoins des entreprises de la filière « chaussure » et le déploiement d'un programme d'actions pour mettre en pratique l'écoconception au sein des entreprises.

Par ailleurs, 11 projets individuels ont été accompagnés en 2013 dans le cadre de la convention entre l'ADEME et la Région pour un montant total d'aides régionales de 47 773 €. Destinés à accompagner les entreprises dans une meilleure prise en compte des enjeux énergétiques et environnementaux, ces financements sont alloués pour la réalisation de bilans carbone, d'audits ou de diagnostics énergétiques, d'étude d'éco-conception, la mise en place de systèmes de management environnemental...

6. FAIRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE UN LEVIER DE L'ATTRACTIVITE DES TERRITOIRES

L'armature équilibrée du territoire constitue une grande spécificité régionale. Elle est un véritable antidote à la désertification qu'elle a réussi à contenir jusqu'ici, mais cet équilibre demande à être maintenu et renforcé. La solidarité doit donc être au cœur des relations entre les territoires de notre région. Cela invite à s'appuyer sur les projets et la dynamique propre de chacun pour la nourrir et la déployer.

Au-delà des questions d'aménagement de l'espace, il s'agit de donner à tous les territoires les clés pour penser leur avenir en articulation avec les enjeux et défis du développement durable et de la transition énergétique. L'objectif est de construire ensemble des stratégies partagées et de les mener solidairement au sein du territoire régional.

6.1. Accompagner les territoires pour la mise en œuvre du développement durable et favoriser la démocratie territoriale

En 2013, **25 nouveaux contrats régionaux** ont été signés. Les contrats signés se sont majoritairement appuyés sur les territoires de SCOT. Depuis 2010, la Région privilégie en effet cette échelle puisque c'est à ce niveau territorial, qu'est défini le projet d'aménagement et de développement durable d'un territoire. Il s'agit d'un outil de planification, de conception et de prospective territoriale, à l'échelle d'un bassin de vie pouvant regrouper plusieurs intercommunalités.

Le Fonds régional d'études stratégique (FRES) continue à être mobilisé par les territoires. Au 31 décembre 2013, 71 projets ont été soutenus pour une participation régionale de 2 116 585€. Sa vocation d'aide à la réflexion stratégique est pleinement atteinte puisque la majorité des projets concernent l'élaboration ou la révision de SCOT. Il est aussi mobilisé pour mener des études sectorielles sur la santé, l'habitat, l'énergie...

Initiée sur 4 territoires prioritaires en mutation, la **démarche « Agir pour »** a été lancée en 2012. Elle vise à accompagner ces territoires dans leur recherche de solutions d'actions en matière de développement économique, à imaginer ensemble des outils d'intervention et à élaborer une feuille de route opérationnelle. La Région a confié à l'Agence régionale le pilotage d'une offre de services à destination de ces territoires afin de leur fournir un appui méthodologique dans les domaines de l'économie, l'innovation, l'emploi, la formation, l'accessibilité territoriale. Fin 2013, le travail a été achevé et les territoires finalisent leur programme d'actions.

Au-delà des réflexions stratégiques et de l'accompagnement financier des territoires, la Région souhaite promouvoir le dialogue avec les territoires. L'Assemblée des territoires en constitue le lieu où peuvent être croisés les regards sur les politiques régionales et locales. En 2013, une nouvelle édition s'est tenue avec comme fil rouge « Préparer l'avenir des territoires ». Il s'agissait de présenter aux territoires les grandes orientations de la future programmation européenne et nationale pour 2014-2020, notamment les outils financiers mobilisables pour la réalisation de leurs projets sur cette période.

Par ailleurs, la Région a engagé une démarche depuis 2011 auprès des Conseils de développement visant à formaliser une animation à l'échelle régionale et à optimiser les collaborations entre ces instances et la collectivité régionale. A deux reprises en 2013, un groupe de travail restreint s'est réuni pour élaborer un Pacte de coopération entre la Région et les Conseils de développement des Pays de la Loire. Ce document pose des principes déontologiques, de partager des engagements et de proposer des éléments méthodologiques. Ce Pacte devrait être proposé aux élus régionaux en juin 2014 pour être partagé avec l'ensemble des Conseils de développement des Pays de la Loire.

Suite à l'adoption du texte stratégique « Pays de la Loire 2040 », les Conseils de développement ont été identifiés comme des partenaires privilégiés pour pérenniser et partager la prospective en région.

Des soirées ont été organisées de mi-novembre à mi-décembre 2013 dans 8 Communes du territoire régional. Ces retours sur les territoires avaient pour objectif de présenter ce texte, valoriser et pérenniser les réflexions prospectives avec les acteurs des territoires, et notamment les Conseils de développement légitimés dans cette démarche.

6.2. Définir et décliner les « nouveaux indicateurs de richesse » en Pays de la Loire

La Région des Pays de la Loire et l'Observatoire de la Décision Publique ont porté ensemble le projet de définition collaborative de « nouveaux indicateurs de richesses en Pays de la Loire ». Les instruments de mesure traditionnels, comme le PIB (Produit intérieur brut), ayant montré leurs limites, il s'agit de se doter de nouveaux outils de pilotage capables de prendre en compte les apports en termes de relations sociales, de protection de l'environnement, qui sont au cœur du mieux vivre ensemble.

Les richesses et les indicateurs qui ont été identifiés s'organisent en 3 axes :

- · la qualité des conditions de vie,
- · la qualité des relations humaines,
- · l'autonomie et l'engagement des Ligériens

En 2013, la Région a poursuivi son engagement en lien avec la Chaire « Développement *humain* durable et territoires » en :

- sélectionnant 27 indicateurs de richesses dont une quinzaine d'indicateurs inédits ;
- restituant les travaux auprès des partenaires, le 15 juin à l'occasion du forum régional ;
- organisant une conférence sur les indicateurs de richesses avec Hélène Combe dans le cadre d'Ecocity, forum mondial sur la ville durable organisé à Nantes en septembre;
- valorisant la démarche ligérienne au Conseil général de Gironde et dans le cadre du groupe de travail « indicateurs de richesses » de l'Assemblée Nationale,
- contribuant au rapport sur l'égalité des territoires dirigé par Eloi Laurent et à un atelier de controverse consacré aux indicateurs de bien-être à la Société française d'évaluation.

6.3. Développer une démarche prospective en Pays de la Loire

Engagée depuis 2011, et après une année 2013 riche en concertation, la démarche prospective « Pays de la Loire 2040 » s'est achevée par l'adoption d'un texte stratégique, adopté en novembre. Il est ainsi le fruit d'un long travail de mobilisation interne, d'experts et de citoyens.

En 2013, ce sont les 3èmes Assises régionales qui sont venues conforter ce matériau, au travers :

- La constitution de trois panels citoyens, mobilisés sur les thèmes de l'énergie, du vieillissement et du travail
- L'animation de 16 ateliers du futur dans les territoires, de février à mai 2013,
- L'organisation d'un forum de restitution finale, le 15 juin 2013, à l'Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes.

Le texte stratégique « Pays de la Loire 2040 » pose la nécessité de développer les capacités d'anticipation des territoires dans un monde en profonde mutation. C'est la raison pour laquelle, tenant compte également des attentes exprimées par les habitants rencontrés dans le cadre des Assises régionales, la Région a souhaité mettre en place une Fabrique de prospective.

Réunissant un large panel institutionnel (CESER, Conseils de Développement, agences d'urbanismes, organismes consulaires, Banque de France, Insee, Observatoire Régional de la Santé ...) et ouvert à une grande diversité d'expertises, ce collectif de travail s'est d'ores et déjà fixé pour objectif d'éclairer d'un jour nouveau trois thématiques principales : « quels nouveaux visages des relations ville-campagne ? » ; « de la démocratie participative à la démocratie contributive » ; « vers la fin de l'industrie ou vers une nouvelle approche de l'économie productive ? ».

Ces réflexions, engagées sous l'égide de pilotes extérieurs à la Région, seront animées par les services de la Région et confortées par l'appui d'un prospectiviste et des regards d'experts. Les premiers résultats sont attendus à l'été 2014.

La stratégie Pays de la Loire 2040 a également inspiré la mise en œuvre d'une transformation progressive des modalités de fonctionnement interne des services et d'élaboration des politiques publiques. C'est en ce sens que le partenariat initié avec la 27e Région a été prolongé dans le cadre d'une adhésion au programme national « Réacteur public » et qu'une équipe innovation a été installée, ayant pour mission de promouvoir, diffuser et installer les outils, méthodes et postures du design de services au sein de la collectivité.